

Demande de

☐ Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions



Permis de construire

	n° 13406	innexes, v	ous pouvez t	1011301 10 1011	nulaire spécifique ce
			ervé à la mai	rie du lieu du	projet
Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs,).	PC ou PA	Dpt	Commune	Année	Nº de dossier
 Vous réalisez une nouvelle construction. Vous effectuez des travaux sur une construction existante. Votre projet comprend des démolitions. Votre projet nécessite une autorisation d'exploitation com- 	La présente demande a été reçue à la mairie				
merciale. Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.	le Dossier trans	☐ a ☐ a	Directeur du	es Bâtiments o Parc Nationa de la Commis	l sion Départementale
1 - Identité du demandeur Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à parti Les décisions prises par l'administration seront notifiées au de demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidai	r du 2ºmº, doit rem mandeur indiqué	plir la fich ci-dessor	e compléme is. Une copie	ntaire «Autr	es demandeurs»
Vous êtes un particulier Madame ☐ Monsi	eur 🗆				
Nom:	Prénom :				
Date et lieu de naissance					
Date: Commune:					
Département : Pays :					
Dénomination : Sun'R N° SIRET : _501_4_2_8_6_7_6_0_0_0_4 Représentant de la personne morale : Madame ☐ Monsi Nom : NOGIER		iété (SA, S	CI,) : SAS		
2 - Coordonnées du demandeur					
Adresse : Numéro : 7 Voie : RUE DE CLICHY	(eminoria del reconstruido local		
All Colored	lité : PARIS				
Code postal : Cedex : Cedex :					
Téléphone : $0 \cdot 4 \cdot 7 \cdot 8 \cdot 7 \cdot 1 \cdot 1 \cdot 9 \cdot 9 \cdot 5$			indicatif pour		ger:
Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres	aus los désision	Mary College Street, Square, S	on territoriale		
préciser son nom et ses coordonnées : Madame □	Monsieur 🗹		nne morale 🗆		sonne, veumez
Nom: KOHLER	Prénom : Th	omas			
Nom : KOHLER OU raison sociale :	Prénom : Th	omas			
OU raison sociale :		nomas		2	
OU raison sociale : Adresse : Numéro : 7	,	nomas		p.	
OU raison sociale : Adresse : Numéro : 7	/ .lité : PARIS	nomas			
OU raison sociale : Adresse : Numéro : 7	/ .lité : PARIS		on territoriale	1	
OU raison sociale : Adresse : Numéro : 7	dlité : PARIS	Divis			ger :
OU raison sociale : Adresse : Numéro : 7	dité : PARIS	Divis indiquez l' mis en c	indicatif pour	le pays étran	

		Contract Contract Contract		
3 - Le terrain 3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s)			The second second	
Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent perr précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.				
Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant apparter	nant à un m	iême propr	iétaire.	
Adresse du (ou des) terrain(s)				
Numéro : Voie :				
Lieu-dit : Défends du bon péou Localité : Les Omergues				
Code postal : 0, 4, 2, 0, 0, BP : Cedex :				
Références cadastrales¹: (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuil page 9)	lez renseig	ner la fiche	e complémentaire	
Préfixe : Section : W.R. Numéro :1_4 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 640 775 m²				
3.2 - Situation juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous p	ermettre de l	faire valoir d	es droits à construire	
ou de bénéficier d'impositions plus favorables) Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ?	Oui 🗆	Non 🗹	Je ne sais pas 🗆	
Le terrain est-il situé dans un lotissement ?	Oui 🔲	Non 🗹	Je ne sais pas 🗆	
Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ?	Oui 🔲	Non 🗹	Je ne sais pas 🔲	
Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbai	Oui 🗆		Je ne sais pas	
Partenarial (P.U.P) ? Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ?	Oui 🔲 Oui 🔲		Je ne sais pas D Je ne sais pas D	
Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les conr	naissez, les	dates de d	décision ou d'auto-	
risation, les numéros et les dénominations :				
K-00-00-00-00-00-00-00-00-00-00-00-00-00				
4 - À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagemer Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de)		
4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou le		The state of the s	ntes)	
Quel que soit le secteur de la commune				
Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre				
☐ Terrain de camping ☐ Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances ☐ Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés				
Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf			x.	
Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de résidences mobiles de loisirs	de caravar	nes ou		
o Contenance (nombre d'unités) : ☐ Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :				
• Superficie (en m²):				
Profondeur (pour les affouillements) : Houstour (pour les exhauseements) :				
 Hauteur (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevent 				
Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un de				
protégé¹:				
 Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lo à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marir 				
forestières Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abo				
Création d'une voie Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante				
☐ Création d'un espace public Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle¹:				
☐ Création d'un espace public				

Courte description de votre projet ou de vos travaux :		
Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) :		
Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :		
4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement		
Nombre maximum de lots projetés :		
Surface de plancher maximale envisagée (en m²) :		
Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ? □ Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot		1
Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande		
La constructibilité sera déterminée à la vente de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certi		
Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Si oui, quelle garantie sera utilisée ?	Oui 🔲	Non 🗆
Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux		
Lo projet foit il lighted divise descende de vente en la stira de la contra dela contra dela contra de la contra de la contra dela contra de la contra dela contra de la contra de la contra de la contra dela contra dela contra de la contra de la contra de la contra de la contra dela contra dela contra del contra dela contra del contra dela contra de	· · □	
Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ?	Oui 🗌	Non 🔲
4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'héberge Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :	ement touris	stique
Nombre maximal de personnes accueillies :		
Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)		
Nombre d'emplacements réservés aux HLL : Surface de plancher prévue, réservée aux HLL :		
Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploit	ation :	
,		
Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ?	Oui 🗆	Non 🗆
Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements		14011

5 - À remplir pour une demande comprenant un projet de construction					
5.1 - Architecte					
Vous avez eu recours à un architecte : Oui ☐ Non ☐					
Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet					
Nom de l'architecte : PIERRE	Prénom : Dominique				
Numéro : 38 Voie : rue Clérisseau	Nimon				
Lieu-dit : Localité :					
Code postal: 3 0 0 0 0 BP: Cedex:					
N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : National : 38071 - Régional : 1589					
Conseil Régional de : Occitanie					
Téléphone : 0 , 4 , 6 , 6 , 7 , 6 , 0 , 1 , 8 , 3 , ou Télécopie	and the second s				
The state of the s	re.architecte @ wanadoo.fr				
En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris con premier du titre premier du livre premier du code de la construction et d règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce co	naissance des règles générales de construction prévues par le chapitre de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les de.				
Signature de l'architecte : Ca	chet de l'architecte :				
\searrow	DIPLO DESCRIPTION DE C				
	Serun denseed 30000 Nimes 04 66 76 01 83				
	NO LIAN GRANDS OF STREET				
Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous²: Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire. 5.2 - Nature du projet envisagé Nouvelle construction					
☐ Travaux sur construction existante					
Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)					
Courte description de votre projet ou de vos travaux :					
Le projet consiste à la réalisation d'un parc photovoltaïque châssis fixes. Le parc comprendra 3 locaux techniques :	le composé de panneaux photovoltaïques montés sur				
- 1 poste de livraison d'une surface de plancher de 13.92 n	n²				
- 2 postes de transformation avec onduleur d'une surface o	le plancher de 13.92 m² chacun.				
- Le parc sera entièrement clôturé (type grillage) sur une h	auteur de 2 m.				
51					
Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à électrique nécessaire à votre projet :	12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance				

² Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;

- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble aprés travaux au-delà de 150m² de surface de

plancher;
- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m²;
- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m².

S.3 - Informations complémentaires Nombre total de logements créés : dont individuels : dont collectifs : Répartition du nombre total de logement créés par type de financement : Logement Locatif Social Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) Prêt à taux zéro Autres financements : Mode d'utilisation principale des logements : Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) Vente Résidence secondai Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser : Résidence principale Résidence secondai Si le projet porte sur une annexe à l'habitation : Si le projet porte sur une annexe à l'habitation : Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre : Résidence pour personnes âgées Résidence pour étudiants Résidence de tourisme Résidence pour personnes handicapée Autres, précisez : Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces : 1 pièce 2 pièces 3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus Nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : Indiquez si vos travaux comprennent notamment : Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif : Transport Enseignement et recherche Action sociale Action sociale Action sociale Action sociale Action sociale Action sociale							
Répartition du nombre total de logement créés par type de financement : Logement Locatif Social Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) Prêt à taux zéro Autres financements : Mode d'utilisation principale des logements : Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) Vente Location S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser : Résidence principale Résidence secondain si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser : Piscine Garage Véranda Abri de jardin Autres annexes à l'habitation : Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre : Résidence pour personnes âgées Résidence pour étudiants Résidence de tourisme Résidence hôtelière à vocation sociale Résidence sociale Résidence pour personnes handicapée Autres, précisez : Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces : 1 pièce 2 pièces 3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus 1 indiquez si vos travaux du bâtiment le plus élevé : 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus 1 indiquez si vos travaux comprennent notamment : Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires 1 information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt							
Logement Locatif Social Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) Prêt à taux zéro Autres financements : • Mode d'utilisation principale des logements : Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) Vente Locatic S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser : Résidence principale Résidence secondai Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser : Piscine Garage Véranda Abri de jardin Autres annexes à l'habitation : Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre : Résidence pour personnes âgées Résidence pour étudiants Résidence de tourisme Résidence hôtelière à vocation sociale Résidence sociale Résidence pour personnes handicapée Autres, précisez : • Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : • Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces : 1 pièce 2 pièces 3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus 6 nidiquez si vos travaux comprennent notamment : Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires • Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt							
□ Autres financements: • Mode d'utilisation principale des logements: Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) □ Vente □ Location S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser: Résidence principale □ Résidence secondain Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser: Piscine □ Garage □ Véranda □ Abri de jardin □ Autres annexes à l'habitation: Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre: Résidence pour personnes âgées □ Résidence pour étudiants □ Résidence de tourisme □ Résidence hôtelière à vocation sociale □ Résidence sociale □ Résidence pour personnes handicapée □ Autres, précisez: Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type: Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces: 1 pièce □ □ 2 pièces □ □ 3 pièces □ □ 4 pièces □ □ 5 pièces □ □ 6 pièces et plus □ □ 1 Indiquez si vos travaux comprennent notamment: Extension □ Surélévation □ Création de niveaux supplémentaires □ Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt							
Mode d'utilisation principale des logements: Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale)							
Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale)							
S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser : Résidence principale Résidence secondai Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser : Piscine Garage Véranda Abri de jardin Attres annexes à l'habitation : Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre : Résidence pour personnes âgées Résidence pour étudiants Résidence de tourisme Résidence hôtelière à vocation sociale Résidence sociale Résidence pour personnes handicapée Autres, précisez : Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces : 1 pièce							
Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser : Piscine Garage Véranda Abri de jardin Autres annexes à l'habitation : Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre : Résidence pour personnes âgées Résidence pour étudiants Résidence de tourisme Résidence hôtelière à vocation sociale Résidence sociale Résidence pour personnes handicapée Autres, précisez : Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces : 1 pièce							
□ Autres annexes à l'habitation : Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre : Résidence pour personnes âgées □ Résidence pour étudiants □ Résidence de tourisme □ Résidence hôtelière à vocation sociale □ Résidence sociale □ Résidence pour personnes handicapée □ Autres, précisez : Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces : 1 pièce □ □ 2 pièces □ 3 pièces □ 4 pièces □ 5 pièces □ 6 pièces et plus □ 6 Nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : □ 0 lndiquez si vos travaux comprennent notamment : Extension □ Surélévation □ Création de niveaux supplémentaires □ Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt							
Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre : Résidence pour personnes âgées							
Résidence pour personnes âgées Résidence pour étudiants Résidence de tourisme Résidence hôtelière à vocation sociale Résidence sociale Résidence pour personnes handicapée Autres, précisez : Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces : 1 pièce 2 pièces 3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus 6 pièces et plus 1 Indiquez si vos travaux comprennent notamment : Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt							
Résidence hôtelière à vocation sociale Résidence sociale Résidence pour personnes handicapée Autres, précisez : Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces : 1 pièce							
 Autres, précisez : Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces : 1 pièce							
 Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces : 1 pièce							
 Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces : 1 pièce							
1 pièce 2 pièces 3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus Nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : Indiquez si vos travaux comprennent notamment : Extension □ Surélévation □ Création de niveaux supplémentaires □ Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt							
 Nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐							
 Indiquez si vos travaux comprennent notamment : Extension □ Surélévation □ Création de niveaux supplémentaires □ Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt 							
Extension ☐ Surélévation ☐ Création de niveaux supplémentaires ☐ • Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt							
Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt							
The state of the s							
TO SERVICE AND ADDRESS OF THE SERVICE AND ADDRES							
5.4 - Construction périodiquement démontée et ré-installée Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée :							
5.5 - Destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction es situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016).							
Surface existante Surface Surface créée par Surface Surface supprimée Surface totale =							
Destinations avant travaux créée ⁴ changement de supprimée ⁶ par changement de (A) + (B) + (C) destination ⁵ (D) destination ⁵ - (D) - (E)							
(c) (c) (c)							
(C) (E)							
Habitation (C) (E)							
Habitation Hébergement hôtelier							
Habitation Hébergement hôtelier Bureaux							
Habitation Hébergement hôtelier Bureaux Commerce							
Habitation Hébergement hôtelier Bureaux Commerce Artisanat ⁷							
Habitation Hébergement hôtelier Bureaux Commerce Artisanat ⁷ Industrie Exploitation							
Habitation Hébergement hôtelier Bureaux Commerce Artisanat ⁷ Industrie Exploitation agricole ou forestière							

³ Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

4 Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

5 Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

6 Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

en local technique dans un immeuble commercial).
7 L'activité d'artisan est définie par la loi n°96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

5.6 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5).

Surface de plancher3 en m2

			Surface de plano	ner en m-			
Destinations ⁴	Sous-destinations ⁵	Surface exis- tante avant travaux (A)	Surface créée ⁶ (B)	Surface créée par changement de destination ⁷ ou de sous-des- tination ⁸ (C)	Surface suppri- mée ⁹ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁷ ou de sous-destina- tion ⁸ (E)	Surface totale= (A)+(B)+(C)- (D)-(E)
Exploitation agricole et	Exploitation agricole						
forestière	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de	Artisanat et commerce de détail						
service	Restauration						
	Commerce de gros						P.
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						J.
	Hébergement hôtelier et touristique						
	Cinéma						
Equipement d'intérêt collectif et ser- vices publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des admi- nistrations publiques et assimilés						
	Établissements d'ensei- gnement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spec- tacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
Autres	Industrie						
activités des secteurs	Entrepôt				17		
secondaire ou tertiaire	Bureau						
io. haire	Centre de congrès et d'exposition						
Surfaces total	es (en m²)						

^{3 -} Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

^{4 -} Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme

^{5 -} Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme

^{6 -} Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre)

^{7 -} Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation

^{8 -} Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles

^{9 -} Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

5.7 - Stationnement
Nombre de places de stationnement
Avant réalisation du projet : Après réalisation du projet :
Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet
Adresse(s) des aires de stationnement :
Nombre de places :
Surface totale affectée au stationnement : m², dont surface bâtie : m²
Pour les commerces et cinémas :
Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement :
6 - À remplir lareque la projet mésescite des dématris
6 - À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre proje de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.
Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :
Démolition totale
☐ Démolition partielle
En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Nombre de logement démolis :
7 - Participation pour voirie et réseaux
Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur Madame Monsieur Personne morale
Nom: Prénom:
OU raison sociale :
Adresse: Numéro: Voie:
Lieu-dit : Localité :
Code postal : BP : Cedex :
Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

- Informations pour l'application d'une législation	connexe				
diquez si votre projet : porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activent (IOTA) porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'e	e en application du L.181-1 du code de l'environnement				
ndiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protec nformations complémentaires) se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable se situe dans les abords d'un monument historique	ction suivants :				
- Engagement du (ou des) demandeurs					
d'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation. Be soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renfournis. D'ai pris connaissance des règles générales de construction prévubitre premier du titre premier du livre premier du code de la cons'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, le cessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de respecter ces règles. De suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette de ront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.	rues par le cha- nstruction et de les règles d'ac- it de l'obligation demande servi-				
À Paris Le: 02/12/19	Signature du (des) demandeur(s)				
Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire : - un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ; - un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ; - un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ; - deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ; - deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.					
Pour un permis d'aménager un lotissement :					
certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en ma-	je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77				

cation. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

8 Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :

vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires;
 vous avez l'autorisation du ou des propriétaires;
 vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire;

- vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe: Section: Numéro: Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²):
Préfixe: Section: Numéro: Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²):
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): Surperficie totale du terrain (en m²): 108 338 m²



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'Etat chargé de l'urbanisme

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée

Vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national,...)¹ ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [art. L.111-4-1 du code de la construction et de l'habitation]. Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art A. 431-9 du code de l'urbanisme].

1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers : Nombre d'exemplaires à fournir PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme] 1 exemplaire par dossier M + 5 exemplaires supplémentaires PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de 1 exemplaire par dossier V + 5 exemplaires supplémentaires l'urbanisme] PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de 1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires l'urbanisme] 1 exemplaire par dossier PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme] PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme] 1 exemplaire par dossier PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction 1 exemplaire par dossier M dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme]2 1 exemplaire par dossier PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche M [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]2 1 exemplaire par dossier PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain ~ [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]2

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restaurati ieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :	on immobilière ou à l'int
PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :	
PC10. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restaura mmeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètr remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un coeur de parc national :	tion immobilière ou sur t e d'un site patrimonial
PC10-1. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie

¹ Se renseigner auprès de la mairie

² Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager

Si vo	otre projet se situe dans un coeur de parc national :	
	PC10-2. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement	
L	[Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Sivo	otre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :	
	PC11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC11-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 :	
	PC11-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'ass	ainissement non collec-
	PC11-3. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :	
	PC12. L'attestation d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisat	ion d'une étude :
	PC13. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet nécessite un agrément :	
	PC14. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à	préserver :
	PC15. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet nécessite une étude de sécurité publique :	
	PC16. L'étude de sécurité [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet est tenu de respecter la réglementation thermique :	
	PC 16-1. Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 111-20-1 et R. 111-20-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vot	tre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers	:
	PC 16-2. L'analyse de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si voi	tre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel o port de fonds en vue de leur chargement ou déchargement :	nt accès les véhicules de
	PC 16-3. Le récépissé de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vot	tre projet fait l'objet d'une concertation :	
	PC16-4. Le bilan de la concertation et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
réhab	tre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt vilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé:	définitif et régulièrement . 512-7-6 et L. 512-12-1 du
	PC 16-5. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

d'un le	e projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée n otissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation g étude des sols :	'est pas dans le périmètre arantissant la réalisation
	PC 16-6. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16 o) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
logem un sec	re projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalissents par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du codeteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu ation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :	dans lesquels, en cas de catégories de logements
	PC17. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
en te	tre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'un nant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion c nale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :	de logements d'une tallie
	PC17-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
de pla	re projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou d uncher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements so ation préfectorale :	ociaux, et en l'absence de
	PC 17-2 Un tableau indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si voi	us demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ne constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux :	ou une majoration du
	PC18. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC19. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC20. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC21. Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.351-2 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	us demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS s de PLU, justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementa	ou des règles de gabarit ale :
	PC22. Un document prévu par l'article R. 111-21 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC23. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet nécessite un défrichement :	
	PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :	
	PC25. Une justification du dépôt de la demande d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet nécessite un permis de démolir :	
	PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme] OU, si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir : PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	E and the section of	

Si vo	tre projet se situe dans un lotissement :			
	PC28. Certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1er al.) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier		
	PC29. Certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier		
	PC29-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22 -1b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier		
Si vo	tre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :			
	PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain qui indiquent le nombre de m² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier		
	PC31. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier		
Si vo	Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :			
	PC 31-1. L'attestation de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier		
Si vo	tre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :			
	PC 31-2. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier		
Si le	terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du pr	ojet :		
	PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier		
	PC33. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier		
Si le p	projet est soumis à la redevance bureaux :			
	PC 33-1. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier		
Si le	terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le documen	t d'urbanisme :		
	PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU	1 exemplaire par dossier		
L	PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]			
Si vot comm	re projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre nune de moins de 20 000 habitants :	300 et 1 000 m² dans une		
	PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier		
Si vot	re projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématograph	ique :		
	PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier		
Si vot	re projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :			
	PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires		
Si vot	re projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :			
	PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu aux articles R. 111-19-17 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique		
	PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 111-19-17 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique		
Si vou pour r	is demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du éaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logen	document en tenant lieu nent existant :		
	PC40-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier		

et de	us demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 111-4-1 du l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un in de 2 ans :	imeuble acheve depuis
	PC 40-2. Une demande de dérogation comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 111-1-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	us demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L de l'urbanisme :	.151-29-1 et L .152-6 du
	PC40-3. Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L .151-29-1 et L .152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Sivo	otre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :	
	PC41. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	otre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :	
	PC42. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Sivo	otre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :	
	PC43. Le dossier d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier



ANNEXE Bordereau de dépôt des pièces jointes lorsque le projet comporte des démolitions

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
A1. Un plan de masse des constructions à démolir ou s'il y a lieu à conserver [Art. R. 451-2 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
A2. Une photographie du ou des bâtiments à démolir [Art. R. 451-2 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

	Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votr	e projet porte sur la démolition totale d'un bâtiment inscrit au titre des monuments hist	oriques :
	A3. Une notice expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée [Art. R. 451-3 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
	A4. Des photographies des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
Si votre	e projet porte sur la démolition partielle d'un bâtiment inscrit au titre des monuments h	istoriques :
	A5. Une notice expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut blus être assurée [Art. R. 451-3 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
	A6. Des photographies des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	A7. Le descriptif des moyens mis en œuvre pour éviter toute atteinte aux parties conservées lu bâtiment [Art. R. 451-3 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
Si votre monum	e projet de démolition est situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou lents historiques :	dans les abords des
	A8. Le descriptif des moyens mis en oeuvre pour éviter toute atteinte au patrimoine protégé Art. R. 451-4 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier



(10)

Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de permis de construire et permis d'aménager

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus lavorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

PC ou	I PA Dpt Commune Année	L		
1 - Renseignements concern	ant les constructions ou les a	ménagemei	nts	
1.1 - Les lignes ci-dessous doivent ê Surface taxable (1) totale <u>créée</u> de la ou de Surface taxable créée des locaux clos et c	etre obligatoirement renseignées, que es construction(s), hormis les surfaces de stat ouverts (2 bis) à usage de stationnement : es et tableau des surfaces taxables (elle que soit la tionnement close	nature de la construc s et couvertes (2bis) :	41.70.m²
Dont :		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le station- nement clos et couvert (2 bis)
	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)			
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)			
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro plus (PTZ+) (5)			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)			
Locaux à usage d'habitation secondair	e et leurs annexes (2)	1 2		
	Ne bénéficiant pas de prêt aidé	1 111		
Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2)	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS	datif		
et leurs annexes (2)	Bénéficiant d'autres prêts aidés			
Nombre total de logements créés	4	? O		
couvert. Pour la réalisation de ces travaux, l Oui Non Si oui, lequel Quelle est la surface taxable (1) ex	on principale, création d'un bâtiment pénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ? stante conservée?m². Q locaux non destinés à l'habitation	?		
		Nombre cre	éé Surfaces créée: (1) hormis les su faces de station nement closes e couvertes (2 bis	r- créées pour le stationnement clos et couvert
	ont la surface de vente est inférieure à			
400 m² (9)	.:			
Total des surfaces créées, y comp Locaux industriels et leurs annexe			41.76	0
Locaux artisanaux et leurs annex			41.70	+ -
	d'une exploitation commerciale et non ou	verts au public		-

Dans les exploitations et coopératives agricoles : Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11) Dans les centres équestres :			
Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)			
Parce do stationnement converte fair and library library	Surfaces créées		
Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)			
1.3 – Autres éléments <u>créés</u> soumis à la taxe d'aménagement Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) : 0			
Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine :	0 m².		
Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs : 0			
Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs : 0			
Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m : 0			
Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol :			
1.4 – Redevance d'archéologie préventive : Veuillez préciser la profondeur du(des) terrassement(s) nécessaire(s) à la réalisation de votre pau titre des locaux : 1 m au titre de la piscine :			
au titre des emplacements de stationnement :			
au titre des emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs :			
au titre des emplacements pour les habitations légères de loisirs :			
1.5 – Cas particuliers			
Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention	des Disques naturals		
technologiques ou miniers ? Oui ☐ Non ☑	des Maques Hatureis,		
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques d	ou inscrit à l'inventaire		
des monuments historiques ? Oui ☐ Non ☑	ou moont a rinventaire		
2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14)			
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la co Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, La superficie de votre unité foncière :	densité (15) ? Oui Non lindiquez ici :		
La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (1 Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date			
Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (1			
Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (1			
Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (1 Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date 3 - Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet : Pièces			
Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (1 Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date 3 - Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :	Nombre d'exemplaires à fournir errain est un lot de lotissement :		
Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (1 Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date 3 - Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet : Pièces Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre te	Nombre d'exemplaires à fournir errain est un lot de lotissement : 1 exemplaire par dossier		
Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (1 Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date 3 - Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet : Pièces Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre te	Nombre d'exemplaires à fournir errain est un lot de lotissement : 1 exemplaire par dossier		

4 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables Nombre d'exemplaires Pièces à fournir Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme F3. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des 1 exemplaire par dossier travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme) Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme : F4. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urba-1 exemplaire par dossier nisme) Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme : 1 exemplaire par dossier F5. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre F6. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation 1 exemplaire par dossier des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (19) : F7. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation 1 exemplaire par dossier d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1er août 2003 5 - Autres renseignements (Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro +, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables) Date 02/12/19 Nom et Signature du déclarant A. Nogier.